l'université ou quelque école d'enseignement spécialisé, ou bien faire deux ou trois années d'études dans des écoles où se donne un cours commercial ou un cours d'enseignement ménager complémentaire. Elles peuvent aussi suivre un cours de deux ans d'enseignement ménager, ou bien entrer dans une école normale ou dans une école d'infirmières; dans les deux cas le cours dure quatre ans. Elles peuvent suivre un cours de service social, ou un cours d'économie domestique à l'intention des institutrices, etc.; ces cours durent cinq ans.

A la fin de la sixième ou de la septième année d'école primaire, le garçon peut entrer dans un collège classique, où les études, d'une durée de huit ans, aboutissent au baccalauréat, exigé pour l'entrée à un cours professionnel d'université, ou bien, encore, terminer ses études primaires, puis faire deux années du cours complémentaire. Il peut ensuite entrer à l'école technique ou s'inscrire au cours supérieur, qui comporte deux années d'études et se divise en quatre sections: commerciale, scientifique, générale on industrielle. Le cours général où scientifique mène à l'école normale, tandis que les autres conduisent aux écoles spécialisées et aux études avancées dans les écoles techniques ou bien, après une autre année de préparation, aux écoles supérieures de science appliquée, de commerce et d'agriculture affiliées aux universités.

Le garçon qui n'entreprend ni le cours classique, ni le cours complémentaire peut passer directement de l'école primaire à une école de métier ou à l'une des écoles régionales d'agriculture pour y suivre un dernier cours de deux ans.

Universités et collèges.—Les deux régimes,—celui qui suit la tradition angloaméricaine et celui qui suit la tradition canadienne-française,—qui président à l'organisation de l'enseignement élémentaire et secondaire sont également appliqués au niveau de l'enseignement universitaire. Dans les universités de langue anglaise, on exige du candidat à l'admission le diplôme d'école secondaire; toujours plus nombreuses sont les universités qui exigent maintenant le diplôme d'immatriculation senior. D'autres instituts d'enseignement, y compris la majorité des collèges juniors, acceptent le diplôme d'immatriculation junior, mais ils exigent alors du candidat qu'il complète une autre année d'étude s'il veut obtenir son diplôme universitaire.

Les exigences quant à l'admission varient selon le diplôme envisagé. Pour obtenir un premier diplôme, il faut de trois à sept années d'études; le cours est en effet de sept ans en ce qui concerne certaines professions, comme le droit et la médecine. Quant aux arts et aux sciences, l'étudiant peut suivre un cours d'ordre général ou, si la faculté l'y autorise, s'inscrire à un cours spécial qui requiert une autre année d'étude et permet une spécialisation plus poussée. D'habitude, les cours se donnent le jour durant l'année scolaire. Toutefois, on peut étudier les matières nécessaires pour l'obtention d'un diplôme en suivant les sessions des cours d'été, les cours du soir et les cours par correspondance. La cote est généralement établie d'après les examens subis chaque année, dans chaque matière, mais on exige parfois que le candidat subisse un examen général avant la remise du diplôme.

La plupart des universités offrent des cours avancés dans un ou deux domaines tout au moins: plusieurs des grandes universités dispensent l'enseignement voulu pour l'obtention d'une maîtrise ou d'un doctorat dans certaines branches. Afin d'obtenir la maîtrise, on doit faire au moins un an d'études après l'obtention du diplôme avec mention et durant cette période on doit suivre des cours et préparer une thèse. Généralement, le doctorat est accordé après deux ans ou plus d'études supplémentaires.

Il y a deux moyens d'accéder aux universités de langue française. Tout d'abord, s'inscrire dans un collège classique où un cours de huit années, s'ajoutant aux six années d'études primaires, prépare au baccalauréat. Le cours classique a pour objet de fournir à l'élève une formation générale de base que donne l'étude des auteurs classiques, des humanités, de la philosophie et des sciences. Cette formation sert, si l'on veut, de préparaton à l'étude de la médecine, du droit, de l'art dentaire ou autre profession ou à la préparation d'une "licence" (ce qui équivaut à une maîtrise) ou d'un doctorat ès arts. Pour l'obtention d'une licence on doit suivre des cours, faire certaines recherches et soutenir une thèse. Le doctorat exige deux autres années d'études au moins. Dernièrement, on